



Armes à micro-ondes illégales en France?

Par positron300

Bonjour,

Je voulais savoir si les armes à micro-ondes sont illégales en France, alors que les États commencent à se doter de ce genre d'armes face à la menace des drones et en armes de contrôle des manifestations. Je me demandais donc si les citoyens étaient en droit d'en posséder ou d'en fabriquer.

Par ESP

Bienvenue et bonsoir

Juridiquement, il est difficile de répondre, je doute qu'il existe de la jurisprudence également...

Je lis que la détention ou la fabrication d'une arme à micro-ondes ou d'une arme à énergie dirigée par un citoyen est illégale en France et considérée comme une infraction grave à la législation sur les armes.

Même si certains États expérimentent ces armes pour la défense ou le maintien de l'ordre, en France elles restent strictement interdites aux particuliers.

Par LaChaumerande

Bonjour

Juste pour mon information, s'agit-il d'armes soniques ou canons à son ?

[url=https://fr.wikipedia.org/wiki/Canon_%C3%A0_son]https://fr.wikipedia.org/wiki/Canon_%C3%A0_son[/url]